

**LE PATRIMOINE MÉDITERRANÉEN EN QUESTION**  
**SITES ARCHÉOLOGIQUES, MUSÉES DE SITES,**  
**NOUVEAUX MUSÉES :**  
**L'EXEMPLE DE LA GRÈCE \***

Lorsque les organisateurs de ces Rencontres m'ont demandé de venir parler des sites archéologiques et des musées de Grèce, je leur ai d'abord fait part de mon embarras ; et je le redis ici : je n'ai ni compétence ni autorité pour parler au nom du ministère grec de la Culture ou pour en exposer la politique et je ne voudrais pas davantage m'ériger en juge d'un pays qui accueille l'École française d'Athènes depuis près de 160 ans et lui a confié l'exploration archéologique de sites prestigieux à Délos, Delphes, Argos, Thasos, Malia, Philippos ou Dikili Tash.

Rappelons d'abord d'un mot l'organisation de l'activité archéologique en Grèce qui dépend du ministère de la Culture. À l'échelon national, le ministère comprend un certain nombre de « directions » propres à l'archéologie : la direction de la restauration des antiquités, la direction de la reconstruction des monuments antiques, la direction des études des musées, la direction de la réalisation des musées... Notons encore que l'ensemble du territoire est divisé en un certain nombre de circonscriptions dites *éphories* : il existe 39 *éphories* des antiquités préhistoriques et classiques, et 28 *éphories* byzantines, mais toutes ne sont pas « actives », à l'heure qu'il est. Les musées archéologiques leur sont directement rattachés, sauf à Athènes, à Thessalonique et à Hérakleion, où ils relèvent d'une direction distincte. Il existe également des *éphories* spécialisées : celles des collections privées, des antiquités sous-marines, de paléanthropologie et de spéléologie. Enfin, le dispositif est complété par des instituts de recherches régionaux et par l'ensemble que forment les universités grecques et les institutions étrangères. Le tout est coiffé par le Conseil Archéologique Central, instance délibérative qui transmet ses avis au ministre de la

---

\* Qu'il me soit permis de remercier à mon tour les initiateurs de cette manifestation pour le soin qu'ils ont apporté à sa mise en œuvre, pour sa parfaite organisation et pour la chaleur de leur accueil.

Culture pour toute demande de travaux de terrain et tout programme de restauration.

La communication que je vous présente aujourd'hui, en m'appuyant sur le cas de la Grèce, vise d'une part à examiner les limites d'une politique des musées de sites, et à analyser d'autre part les difficultés que posent la conservation et la protection des sites archéologiques qui accueillent un tourisme de masse. Je prendrai l'exemple privilégié du site de Delphes, qui est le plus visité en Grèce après l'Acropole.

### 1. — MUSÉE DE SITE ET MUSÉE DU SITE <sup>1</sup>

Un rapport de l'Unesco paru en 1982 souligne que « le musée de site est le musée de l'avenir » <sup>2</sup>. L'on voit bien, dans son principe, ce qui justifie la construction de tels musées. Il s'agit tout à la fois :

- de replacer les trouvailles au plus près du lieu où elles ont été découvertes,
- de les replacer dans leur contexte,
- d'offrir en retour un support pour l'interprétation des vestiges en mettant en évidence la « relation qui unit un lieu de patrimoine à un appareil de connaissance » <sup>3</sup>,
- de créer, pour les vestiges et le matériel ainsi resitué, les conditions idéales de leur étude
- et de constituer des lieux pour la recherche.

Dans cette perspective, la relation entre les vestiges et les objets peut se concevoir de diverses manières :

- par une intégration de ces vestiges au cœur de la modernité, en introduisant une rupture spatio-temporelle dans la trame urbaine. C'est un parti qui a été adopté récemment en certains lieux d'Athènes, mais également à Bruxelles, par exemple, où « le choix muséologique fut de rendre la rue en quelque sorte transparente et de montrer dans le sol le passé aux passants. D'où l'idée d'une verrière établie sur le chœur et selon l'axe ancien de l'édifice. D'où

1. Pour éviter de multiplier une illustration qui n'est pas toujours libre de droits, je renverrai à plusieurs reprises le lecteur à des adresses électroniques, où il pourra apprécier les réalisations ou les projets mentionnés.

2. L'Unesco a consacré le n° 223 de sa revue *Muséum International* aux musées de site (<http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL-ID=23104&URL-DO=DO-PRINTPAGE&URL-SECTION=201.html>).

3. La citation est de Gadi G.Y MGOMEZULU, qui écrit encore que les sites « prennent sens dans un système interprétatif et d'exposition qui s'élabore principalement dans les institutions muséales ».

aussi le tracé des murs, incrusté dans le pavement de surface », avec « l'équipement intérieur et l'aménagement muséographique »<sup>4</sup>.

- par une intégration du musée dans les vestiges archéologiques, de telle sorte que site et musée se confondent. Là où ce dispositif a été adopté, les différentes descriptions qui en sont faites insistent sur cette intégration<sup>5</sup>. Le musée gallo-romain de Lyon est « intégré dans le site prestigieux du théâtre et de l'odéon romains » et, « dès l'origine, la décision avait été prise de réaliser un musée de site, c'est-à-dire d'intégrer le bâtiment dans le parc archéologique des théâtres antiques »<sup>6</sup>. À Marseille, le musée des Docks romains « abrite les vestiges d'un des rares entrepôts commerciaux portuaires romains »<sup>7</sup>. À Nice, le musée de *Terra amata* est « installé sur le lieu même de la découverte, en 1966, d'un important site préhistorique »<sup>8</sup>. Et, dans la vallée de la Creuse, « le musée d'Argentomagus est un musée de site édifié sur un quartier d'une agglomération gallo-romaine. Des vestiges ont été intégrés dans un bâtiment moderne (2 400 m<sup>2</sup>) au sein d'une crypte archéologique »<sup>9</sup>.
- par une articulation entre les vestiges et le musée, là où l'intégration complète n'est pas envisageable. Le musée Amphoralis de Sallèles-d'Aude, par exemple, « surplombe les fouilles d'un complexe artisanal de potiers datant du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle de notre ère »<sup>10</sup> et établit une liaison fonctionnelle et architecturale entre les deux ensembles. De même, le musée de Saint Romain-en-Gal assure une forte articulation avec le site, et « les collections sont présentées de façon claire et aérée dans un bâtiment vitré qui surplombe

4. Site <http://www.srab.be/bruxella.htm>.

5. En dehors du monde méditerranéen, voir encore le musée de Grenoble, où « le musée de site archéologique a été aménagé dans une église classée parmi les premiers Monuments historiques de France » (<http://www.cg38.fr/pages/index/id/1648>), le musée de la civilisation celtique de Bibracte, en Bourgogne, « situé au pied de l'oppidum » (<http://www.musees-bourgogne.org/les-musees/index.php>), à Lausanne, le Musée romain, établi sur le site d'une *domus* (<http://www.lausanne.ch/view.asp?DomID=61936>), ou — pour le monde contemporain — le Musée du Textile et du peigne en corne, établi dans une ancienne usine à Lavelanet dans l'Ariège (<http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr/html/-8-234-366-386-387-.php>). — Le musée des Eyzies est défini par son conservateur comme « un musée de site et un site-musée » (<http://lcn.canoe.com/artsetspectacles/general/archives/2004/07/20040718-145142.html>).

6. Site <http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/culture/musees/musee-civilisation-gallo-romaine-1/>.

7. Site <http://www.crt-paca.fr/re/GP/avoir/dossier?DOSID=6304>.

8. Site <http://www.nice.fr/mairie-nice-2184.html>.

9. Site <http://www.argentomagus.com/collections.php>.

10. Site <http://www.audetourisme.com/museeSalleles.html>.

les fouilles »<sup>11</sup>. Quant au musée de Lattes, il « s'ouvre aussi au pays lagunaire » environnant, depuis la rive nord de l'étang de Mauguio jusqu'à l'île de Maguelone ainsi qu'à la moyenne vallée du Lez ; depuis le néolithique avec le développement du chasséen (milieu du v<sup>e</sup>-milieu du iv<sup>e</sup> millénaire), jusqu'à l'Antiquité tardive (vi<sup>e</sup>-vii<sup>e</sup> siècles)<sup>12</sup>.

En Grèce même, plusieurs musées ont adopté ces principes. Le plus ancien, probablement, qui peut servir de référence et de modèle, est le musée de l'*agora*, installé dans le portique d'Attale, entièrement reconstruit à l'identique et ouvert sur l'*agora* antique. Mais le plus prestigieux pourrait bien être celui de Vergina, avec la construction d'un dôme qui protège les tombes royales et sert d'écrin architectural à une muséographie exceptionnelle. Parmi les projets en cours, il faut encore citer celui que mettent actuellement en œuvre les autorités grecques pour l'Acropole d'Athènes et qui vise à abriter en un seul lieu tout le matériel archéologique qui, en raison de l'exiguïté du musée actuel, se trouve dispersé entre plusieurs musées, en Grèce comme à l'étranger : ce projet prend en compte les efforts déployés par la Grèce pour le retour des marbres enlevés au Parthénon par Lord Elgin. L'articulation entre le musée et le site lui-même s'opérera visuellement, par le biais de larges baies vitrées. Mais ce musée « de site » le sera doublement : par la réunion de tout le mobilier archéologique de l'Acropole, mais aussi par la mise en valeur des vestiges mis au jour sur les 2500 m<sup>2</sup> de terrain qu'il a fallu fouiller pour le construire.

Cette politique, ainsi appliquée à grande échelle et sur un site prestigieux, est poursuivie de manière générale pour les quelque 190 musées d'État que compte la Grèce, au moins dans l'un de ses principes : patiemment, résolument et avec pragmatisme, elle vise à réunir et à conserver au plus près de leur lieu de découverte le matériel archéologique qui en provient. Mais, à dire le vrai, on est dans une logique « de musée du site » plus que de « musée de site ». Louable dans son principe, cette politique se heurte toutefois dans sa mise en œuvre à quelques sérieuses difficultés. Car, si les grands sites qui constituent autant d'étapes obligées de tout circuit touristique (Athènes, au premier chef, mais aussi Delphes, Corinthe ou Olympie, par exemple) bénéficient de moyens et donc d'un traitement privilégiés, on a vu s'ouvrir, ces vingt-cinq dernières années, toute une série de musées de sites de moyenne importance, sur l'avenir desquels il y a lieu de s'interroger.

---

11. Site <http://www.3d-maquettes.com/saintromain.htm>

12. Site <http://musee.lattes.free.fr/pages/2museedesite.html>.

- S'ils permettent de rapprocher les objets de leur lieu de découverte, s'ils permettent de désengorger les grands musées, ils placent le chercheur dans une situation difficile pour son étude, l'obligeant à de multiples déplacements et le soumettant aux aléas d'un gardiennage parfois imprévisible. En outre, ces musées ne disposent pas nécessairement des installations indispensables à la conservation et à l'étude du matériel archéologique dont ils ont la garde.
- La maintenance même des bâtiments et leur surveillance obligent à des investissements considérables, et leur dispersion accroît les frais fixes de fonctionnement. Dans ces conditions, la conservation même du patrimoine peut être remise en question.

Ces petits musées de sites peuvent satisfaire des politiques locales, servir d'étapes aux traditionnelles excursions scolaires, lesquelles fournissent une grande part de leur public, ou attirer les visiteurs curieux ; ils ne détournent pas les hordes touristiques de leur circuit habituel.

## 2. CONSERVATION ET PROTECTION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES <sup>13</sup>

La conservation et la protection des sites archéologiques qui accueillent un tourisme de masse présentent des difficultés d'une autre nature, car il se crée sur ces sites des usages pour lesquels ils ne sont pas conçus. — C'est ce que je tenterai de montrer en développant l'exemple de Delphes.

### 1. — Regards sur les vestiges archéologiques : quelques remarques générales

Je me référerai ici à une étude que publia naguère l'architecte Philippe Fraisse : elle me paraît répondre assez exactement — sur certains points — à la thématique de ces Rencontres <sup>14</sup> et je l'utiliserai volontiers comme grille de lecture.

13. Ce texte reprend dans ses grandes lignes, sinon dans le détail, une conférence prononcée à l'invitation du Ministère de la Culture grec, dans une rencontre consacrée à la conservation et à la protection des sites et des monuments *in situ*.

14. Ph. FRAISSE, « Quelques considérations théoriques sur la présentation des vestiges archéologiques », dans R. ETIENNE (éd.), *Les politiques de l'Archéologie, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à l'orée du XXI<sup>e</sup>, Champs helléniques modernes et contemporains 2* (2000), pp. 425-437. — On trouvera dans ce recueil d'articles, édité à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'Ecole française d'Athènes, toute une partie qui recou-

Les vestiges archéologiques, explique Philippe Fraisse, supportent plusieurs regards qui ne sont pas nécessairement en accord :

- *La ruine a d'abord valeur patrimoniale* : telle qu'elle est mise au jour, la ruine correspond à un moment de l'histoire d'un site et d'une population. « En privilégiant avant tout la notion d'authenticité, cette approche tend à figer les vestiges dans l'état de leur découverte et à proscrire toute intervention qui pourrait entraîner l'altération de la valeur d'authenticité qu'ils portent en eux »<sup>15</sup>. Poussée à l'extrême, cette logique voudrait que l'on ré-enfouisse la ruine, voire qu'on la laisse, à l'abandon, poursuivre son histoire, moyennant les nécessaires travaux de consolidation préalables<sup>16</sup>.
- C'est un parti pris théorique qui a ses adeptes, et que les conditions mêmes de la fouille nous obligent parfois à adopter. C'est le cas, bien souvent, à Thasos où la nappe phréatique ne permet pas de laisser visibles certains vestiges.
- *La ruine est ensuite objet d'étude* : l'idéal du chercheur est de laisser la ruine dans l'état de la découverte, afin que soit accessible le plus longtemps possible l'objet de son étude. Comme l'observe Ph. Fraisse, si l'objectif est le même que dans le cas précédent, les motivations sont différentes.
- *La ruine est enfin un « bien culturel consommable »*<sup>17</sup>, ce qui est une façon de parler de son exploitation touristique, dont les archéologues ne peuvent se dépendre. « La fouille n'est pas un but en soi, concluait fort justement O. Picard au terme du colloque consacré aux politiques de l'archéologie : elle n'a de sens que par sa communication dans des publications (...) et aussi par l'attention portée à la présentation au public »<sup>18</sup>.

Ces trois regards ont entre eux des rapports à la fois logiques et antinomiques, bien mis en évidence par Ph. Fraisse :

- *des rapports logiques* : pour qu'il y ait processus d'appropriation, sans lequel il n'est pas de patrimoine, il faut un savoir construit grâce à la recherche ; ce savoir permet à son tour au public d'établir un lien avec son patrimoine.

---

vre la thématique du présent colloque et qui est consacrée à « la politique des sites » (pp. 311-437).

15. *Id.*, *ibid.*, p. 426.

16. P. PINON, « Essai sur l'histoire et la pratique de l'aménagement des sites archéologiques », *ibid.*, p. 323.

17. *Id.*, *ibid.*

18. O. PICARD, « Les politiques de l'archéologie : quelques conclusions », *ibid.*, pp. 439-445, en part. p. 445.

- *des rapports antinomiques*, parce que se superposent deux réalités contradictoires : une logique « lourde » d'accueil du tourisme dans des structures nécessairement « fragiles », non stabilisées, et qui ne sont pas faites pour cela. Comme l'écrivait Ph. Fraisse, « il faut à la fois satisfaire cette demande de connaissance (...) et, en même temps, mettre en place des moyens capables de les protéger du nouvel usage qui en est fait et qui peut parfois provoquer des altérations graves ». La dimension économique ou touristique oblige donc en retour à un effort supplémentaire de conservation et de protection des vestiges archéologiques, — au moins sur les principaux d'entre eux.

## 2. — L'exemple de Delphes

Fouillés pour l'essentiel entre 1892 et 1902, les vestiges du sanctuaire d'Apollon pythien ont été en quelque sorte protégés pendant des siècles par les maisons du petit village de Castri, établies à l'emplacement même du sanctuaire. Delphes n'a donc point connu « d'exportations sauvages »<sup>19</sup>. Et l'on rappellera à titre d'exemple qu'on ne connaît qu'une seule inscription de Delphes qui n'y soit pas conservée<sup>20</sup>. Le site de Delphes présente une autre singularité : la concentration, sur un espace très restreint (environ 200m × 100m) et bien délimité par un mur, des difficultés inhérentes à la conservation, à la protection et à la mise en valeur des sites archéologiques.

Lorsqu'on parle de conservation et de protection, il convient tout d'abord de définir contre quoi il faut protéger, et pour quoi ou pour qui il faut conserver. — À Delphes, les éventuelles « agressions » sont de trois ordres :

- *un environnement naturel hostile* : accroché au pied des Phédriades, le site en forte pente (environ 35 %) a nécessité l'aménagement de terrasses dont la partie sud a parfois mal résisté, comme on le voit sur toute la partie sud du premier tronçon de la « voie sacrée », au théâtre ou au stade, par exemple. Les constructions subissent la poussée des terres et le ravinement des eaux, tandis que, des falaises rocheuses, se décrochent des blocs qui dévalent les pentes. On rappellera plusieurs faits : la destruction du temple des Alc-méonides, en 373, fut provoquée par l'affaissement de son angle sud-ouest ; en 1905, un énorme rocher s'abattit sur le premier

---

19. Voir *La redécouverte de Delphes. Centenaire des fouilles françaises à Delphes* (1992).

20. Il s'agit d'un décret en l'honneur d'un habitant de Naupacte.

temple d'Athéna à Marmaria ; en 1935, un torrent de boue envahit le sanctuaire et arracha l'angle sud-est du Mur polygonal ; en 1981, enfin, un énorme rocher se détacha de la paroi au nord du sanctuaire et écrasa une fontaine située en contrebas. Ajoutons à cela que nous sommes dans une région de forte sismicité. — À ces effets mécaniques, la réponse est « mécanique » : il faut canaliser les eaux, étayer les murs, renforcer les parois rocheuses qui menacent, etc. — tous programmes qui ont été mis en œuvre à Delphes.

— *les effets du temps* : comme l'écrivait déjà P. Amandry il y a près de vingt-cinq ans, « les ruines se dégradent inévitablement, à partir du moment où elles sont rendues au jour »<sup>21</sup>. Les effets des intempéries se conjuguent à ceux de la végétation pour provoquer des dégâts contre lesquels il n'est d'autres remèdes qu'une attention continue, des opérations régulières de désherbage ou la construction d'abris, comme celui qui a été édifié à Delphes, à l'extérieur du sanctuaire, pour recevoir une partie des inscriptions jusque-là conservées à l'air libre. Mais, que je sache, l'on n'a jamais envisagé de mesures de protection globale du Grand mur polygonal et des 800 inscriptions qu'il porte : la ruine vit sa vie de ruine, ou plutôt le mur vit sa vie de mur. L'on recolle ici ou là quelques fragments qui se détachent parfois, et la meilleure protection passe par un désherbage préventif et soigneux chaque printemps. Ajoutons que des programmes mal maîtrisés ont parfois contribué à la dégradation des vestiges. Je pense ici à la décision, prise en 1936 par le bureau d'Amphissa du Service des forêts, de planter 6.500 pins dans la zone archéologique, là où ne croissaient que quelques amandiers. Outre les risques d'incendie, qui ont nécessité la mise en place d'un formidable dispositif de protection, outre que ces essences sont étrangères à la végétation naturelle de la région et modifient sensiblement la perception que l'on a du paysage<sup>22</sup>, ces arbres portent insensiblement atteinte aux vestiges. Plantés sur l'emplacement de la ville antique de Delphes, ils poussent leurs racines jusqu'aux vestiges enfouis et constitueront un obstacle à une éventuelle exploration archéologique à venir. Dans l'immédiat, « dans les dépôts de blocs architecturaux et de pierres inscrites, entre le sanctuaire et le musée (...), les aiguilles s'accumulent sur les pierres, elles remplissent les

21. *BCH* 105 (1981), p. 763.

22. Voir P. AMANDRY, *BCH* 106 (1981), pp. 763-766 et fig. 83-84. — *A contrario*, « l'élément végétal peut, dans bien des cas, apporter des solutions concrètes aux problèmes de la présentation des ruines archéologiques » (Ph. FRAISSE, art. cité, p. 436).



cavités antiques et les trous accidentels et y pourrissent, les marbres s'imprègnent et noircissent »<sup>23</sup>. Tel fut le sort que connurent les blocs du Trésor de Siphnos conservés à l'extérieur. Le temps faisant son œuvre, des pierres avaient fini par disparaître à la vue<sup>24</sup>.

- *l'agression humaine* : avec plus d'un million de visiteurs chaque année, Delphes est le site le plus visité de Grèce après l'Acropole d'Athènes ; au plus fort de la saison, ce sont près de 6.000 touristes qui fréquentent quotidiennement le sanctuaire d'Apollon, c'est-à-dire un espace de dimensions restreintes (environ 200 m × 100 m). Face à ce flux, le seul moyen de protection envisageable est la mise en place d'une sorte de cheminement obligatoire qui, depuis le début des années 80, limite considérablement les possibilités de « vagabondage archéologique » : interdiction d'accéder au Trésor des Athéniens, qui n'est plus qu'un bel objet s'offrant de loin à la contemplation, interdiction d'accéder au Mur polygonal, au Portique des Athéniens et à toute la zone qui les précède, interdiction d'accéder à la plate-forme du temple d'Apollon, où le passage répété des visiteurs a fini par effacer presque entièrement les traces d'outils ou de mise en place des blocs, qui étaient demeurées visibles sur le dallage de l'édifice, interdiction même d'accéder aux gradins du théâtre, parce que les inscriptions du podium de *l'orchestra* ont été endommagées par des coups de talons involontaires et que l'accès aux gradins était devenu dangereux. — Bref, la seule réponse apportée — car c'était la seule réponse réalisable — a consisté, à Delphes comme sur d'autres sites de grande affluence, à contenir le flux touristique.

### 3. — Frustrations et compensations

En voulant protéger les vestiges fragilisés par des agressions extérieures, on en éloigne donc ceux-là mêmes à qui l'on souhaite les montrer. Il convient d'examiner les conséquences et les limites de cette situation dans le cadre très concret du sanctuaire d'Apollon à Delphes<sup>25</sup>.

23. P. AMANDRY, art. cité, p. 766.

24. Lors des travaux de réaménagement du musée, les pins qui obscurcissaient cette zone ont été abattus, laissant dégagé un ensemble de près de 550 blocs jusque-là inaccessibles. On en a entrepris un catalogage systématique, en vue de constituer des séries qui seront installées sur des terrasses protégées.

25. Pour une approche théorique des questions abordées à propos de Delphes, voir Ph. FRAISSE, art. cité, pp. 428-432 ; pour un examen des solutions formelles, *id.*, *ibid.*, pp. 432-437.

- En canalisant le flux des touristes, les cheminements aboutissent, inévitablement, à créer des embouteillages aux heures de forte affluence : sur *l'agora romaine*, aux abords du Trésor des Athéniens ou de l'autel de Chios, sur la terrasse dominant le temple d'Apollon ou sur *l'orchestra* du théâtre, tous lieux où l'on assiste parfois à d'indescriptibles cohues. Ces points de fixation ne sont pas anodins : ce sont précisément ceux où les monuments offrent le plus de lisibilité, soit parce qu'ils sont dans un bon état de conservation général (le théâtre par exemple, ou le Mur polygonal), soit parce que des anastyloses les signalent à l'attention (le Trésor des Athéniens ou l'ensemble que forment l'autel de Chios et le temple d'Apollon)<sup>26</sup>, soit encore parce qu'un belvédère aménagé permet de dominer le temple et d'en avoir une compréhension bien meilleure qu'autrefois.
- Outre qu'ils rétrécissent l'espace disponible, ces cheminements imposés créent souvent chez le visiteur un sentiment de frustration, parce qu'ils « restreignent quelque peu la part d'émotion que l'on ressent à se promener dans les sites »<sup>27</sup>. Il faut prendre en compte ce sentiment, d'autant plus perceptible à Delphes que les parcours sont balisés par un système de barrières basses et que les bornes interdisant de « toucher » les monuments se sont multipliées. Comme dans le supplice de Tantale, elles apparaissent chaque fois que la distance est rompue et que le visiteur croit pouvoir s'approprier un vestige en le touchant. Or la frustration est d'autant plus grande que les « compensations » ne sont pas suffisantes. En l'occurrence, le souci de conserver ne permet pas de répondre de façon satisfaisante au besoin de savoir.

À cette situation, il faut apporter des solutions concrètes susceptibles d'atténuer le sentiment de frustration.

- tout d'abord, améliorer sensiblement le dispositif didactique ou pédagogique, probablement insuffisant sur un site comme Delphes. Dans cette perspective, l'École française d'Athènes a entrepris en 2005 une étude d'ensemble, dont elle soumettra ensuite les conclusions aux autorités grecques, à qui il reviendra de décider si elles doivent ou non être mises en œuvre.
- ensuite, incontestablement, aménager de nouvelles aires de dégagement. Et je considère pour ma part qu'il faut poursuivre, par

---

26. Sur la question de la « perception des aménagements », voir Ph. FRAISSE, art. cité, p. 429.

27. *Id.*, *ibid.*, p. 433.

exemple, la réflexion entamée sur le théâtre, pas uniquement pour y donner des représentations, mais surtout pour créer une zone de respiration sur le parcours des visiteurs et pour redonner au *theatron* sa définition première de « lieu d'où l'on voit ».

- enfin, oser des anastyloses<sup>28</sup>, qui permettent de répondre efficacement à une triple préoccupation. En premier lieu, elles constituent pour le visiteur un des éléments de la compensation dont je parlais. Elles dégagent ensuite des espaces : à Delphes, l'anastylose de la partie inférieure des piliers attalides permettrait, par exemple, de penser autrement les abords est du temple. Enfin, elles constituent un moyen de conservation plus efficace que les pierres isolées, plus ou moins à l'abandon ou envahies par la végétation. J'en veux pour preuve le traitement de trois piliers : dès 1902, le monument des Messéniens et le Pilier de Paul-Emile avaient fait l'objet d'un « remontage » dans le musée de Delphes. Lors des travaux de réaménagement du musée en 1936, ils furent démontés et leurs blocs, d'abord déposés dans le jardin de *l'éphorie*, furent ensuite remisés sur des terrasses proches du musée. Lorsque Anne Jacquemin en reprit l'étude au printemps 1979, « la situation de ces monuments était pitoyable : les pierres avaient souffert de tant d'années d'abandon, une espèce de mousse verte recouvrait les faces d'ombre, les compléments de plâtre et de briques se détachaient, les tiges de fer qui joignaient les assises dans la reconstitution rouillaient et mettaient le marbre en péril »<sup>29</sup>. Au contraire, le Pilier de Prusias, érigé en plein air (avec une nouvelle anastylose en 1947) a continué à vivre sa vie de « monument » sans pareillement souffrir. Autre exemple : qui douterait que les blocs composant l'arc monumental du stade seraient mieux conservés à leur place initiale que sur le sol où ils servent de bancs aux touristes harassés par la longue montée ?<sup>30</sup>

\*

L'exploration archéologique crée sur les sites des usages pour lesquels ils ne sont pas conçus ; on se doit donc de les protéger de

28. Sur le cadre théorique, voir Ph. FRAISSE, art. cité, pp. 428-432.

29. *BCH* 106 (1982), p. 192.

30. Pour l'étude architecturale de cette porte ou de cet arc triomphal, voir P. AUPERT, *FD II, Le Stade* (1979), pp. 95-137. Les piliers ont fait l'objet d'une anastylose partielle au moment de la fouille, en 1896 ou 1897. Pour la restitution des arcs, plus incertaine, l'auteur conclut : « C'est l'anastylose seule, je crois, qui déciderait de la validité des solutions retenues » (p. 118).

ceux-là mêmes à qui on veut les faire connaître, par une mise à distance ; cette distanciation doit elle-même être compensée par une réflexion pédagogique et architecturale d'ensemble, laquelle peut passer par l'anastylose qui est, à l'échelle du monument, un autre mode de protection des vestiges.

Dominique MULLIEZ  
Professeur des Universités,  
Directeur de l'Ecole française d'Athènes